

## Formation



# LES LOGEMENTS COMMUNAUX



Vendredi 20 septembre 2024 - de 9h00 à 17h00

## PROGRAMME

### Intervenant

- Rémy CLOUET, Rémy CLOUET Consultants

### Objectifs

- Maîtriser la distinction entre les biens du domaine privé et public de la collectivité
- Connaître les différents types de contrats possibles
- Savoir la réglementation concernant la gestion du bail d'habitation plus particulièrement pour les biens du domaine privé

### Contenu

#### 1. Introduction

- Compétence du conseil municipal
- Délégation du conseil municipal au maire
- Distinction Domaine public – Domaine privé
- Les règles communes aux domaines public et privé

#### 2. Les logements communaux : des biens issus du domaine privé

##### A. Généralités

##### B. Les baux de logements nus à usage d'habitation principale

- Le champ d'application
- La décision de mise en location
- Le contrat de location
- La clause résolutoire
- Les pièces justificatives
- Les parties au contrat
- L'état des lieux d'entrée
- Le dossier de diagnostic technique
- Les clauses interdites
- La mise en location : la possibilité de faire appel à des personnes mandatées
- Les obligations du bailleur
- Les obligations du locataire

### Limitée à 15 personnes

#### Lieu de formation

Salle Parquet  
Conseil Départemental des Vosges  
8 rue de la préfecture – EPINAL

#### Inscription

Inscription préalable **OBLIGATOIRE**

Formation éligible au  
financement par le DIFE\*



#### Frais d'inscription

200 € frais déjeuner compris

#### Conditions d'annulation

- Toute inscription annulée une semaine (5 jours ouvrés) avant la formation, sera facturée à hauteur de 50 % du montant de la participation demandée.
- Toute inscription annulée 48 heures ouvrées avant le stage, est due dans son intégralité.

**L'AMV 88 se réserve le droit d'annuler la séance si le nombre d'inscrits est insuffisant et également de limiter le nombre d'élus par collectivité si le nombre est trop important.**

\*DIFE :

Droit Individuel à la Formation des Elus

.../...

## **Contenu (suite)**

### **2. Les logements communaux : des biens issus du domaine privé (suite)**

#### **B. Les baux de logements nus à usage d'habitation principale (suite)**

- Le délai de prescription
- La sous-location
- L'échange de logements
- La durée du contrat de location
- La fixation du loyer
- Le paiement du loyer
- Les charges locatives
- Les garanties de paiement
- Le congé donné par le bailleur
- Le congé donné par le locataire
- Le congé donné par le bailleur pour vente du logement
- L'état des lieux de sortie
- L'expulsion des logements d'habitation (procédure)
- L'abandon du domicile ou le décès du locataire
- Le bail consenti à un élu par la commune

#### **C. Les baux de logements meublés à usage d'habitation**

#### **D. Les locations exceptionnelles et transitoires prévues par la loi du 6/07/1989**

#### **E. La colocation**

#### **F. Le bail mobilité**

### **3. Les biens issus du domaine public**

- La convention d'occupation temporaire
- Le logement instituteur
- Le presbytère
- Les logements loués aux agents de la commune (logement de fonction)
- La transformation d'un logement instituteur en logement communal

### **4. Les dernières dispositions législatives et réglementaires**

## **Méthode pédagogique**

- Apports théoriques et méthodologiques
- Illustrations pratiques